



AUTORISATION d'une activité NATATION

*note de service MENJS – DGESCO du 28 février 2022 : enseignement de la natation
circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017 : encadrement des activités physiques et sportives*

Ecole :

créneau horaire partagé avec les écoles : _____

Dates :

Horaires :

Taux d'encadrement :

Classe ou groupe-classe ⁽¹⁾ maternelle ou maternelle + élémentaire	Effectif ▼ ▼	Classe ou groupe-classe ⁽¹⁾ élémentaire uniquement
2 encadrants ⁽²⁾	Moins de 20	2 encadrants ⁽²⁾
3 encadrants ⁽²⁾	De 20 à 30	2 encadrants ⁽²⁾
4 encadrants ⁽²⁾	Plus de 30	3 encadrants ⁽²⁾

Rappel : les AESH, EVS, SCV et ATSEM n'entrent pas dans les taux d'encadrement de l'activité natation.

⁽¹⁾Pour les classes à faibles effectifs, composés de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.

⁽²⁾Enseignants et adultes agréés (professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles⁽³⁾)

⁽³⁾L'intervenant bénévole doit avoir participé à une session d'agrément organisée par la commission départementale EPS du 1^{er} degré.

	Niveaux et effectifs		Encadrement nécessaire
1 ^{ère} classe			
2 ^{ème} classe			
3 ^{ème} classe			

ENCADREMENT		NOM	PRENOM
Professeur des écoles, instituteur	1		
	2		
	3		
	4		
INTERVENANTS EXTERIEURS	MNS à l'enseignement	Carte professionnelle ⁽¹⁾ (Vérification en ligne : http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche)	
	1		
	2		
INTERVENANTS EXTERIEURS	Intervenants bénévoles	(si plus de neuf bénévoles joindre la liste complémentaire)	
		1	
		2	
		3	
		4	
		5	
		8	
		9	
			Date d'agrément

(1) L'agrément est réputé obtenu dès lors que l'intervenant professionnel est titulaire d'une carte professionnelle SDJES en cours de validité.

**~ Académie de Clermont-Ferrand ~
D.S.D.E.N. de la Haute-Loire**

ENCADREMENT		NOM	PRENOM
Accompagnateurs bénévoles en charge de la vie collective	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		

Autorisation d'une activité NATATION

Le directeur ou la directrice de l'école autorise l'activité NATATION.

Date : Signature :

Ce document doit être conservé à l'école et consultable par l'IEN de la circonscription.